

Procès Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 12 juin 2023 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 13 mars 2023
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 13 mars 2023
4. Informations du Bureau.
5. [Rapport sur MobiChablais par la délégation de la Cogest](#)
 - Analyse par la délégation de la Cogest
 - Discussion avec la présence d'un ou des représentants des TPC
6. Comptes 2022
 - [Message](#) du Conseil municipal
 - [Rapport de la Cogest \(réponses aux questions de la Cogest\)](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Budget 2023 : compte 6230.3634.30 - demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal
 - [Message](#) du Conseil municipal
 - [Rapport de la Cogest](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
8. Création d'une commission Ad'hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la commission si le vote est accepté
9. Rapport de la commission Ad'hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot-à-mot
 - [Rapport de la Commission Ad'hoc](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final

CONSEIL GENERAL

10. Rapport de la commission Ad'hoc pour la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
 - [Message du Conseil municipal \(proposition de règlement modifié + tarifs\)](#)
 - [Rapport de la commission Ad'hoc \(Règlement proposé par la commission en suivi de modifications + règlement proposé par la commission en version final + questions posées au Conseil municipal avec les réponses\)](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
11. Interpellations :
 - 11.1 [Carte journalière dégriffée Commune dès 2024](#)
 - 11.2 [Réduction du "Park and Rail" à la gare CFF d'Aigle](#)
12. Réponses à diverses interventions
 - 12.1 [Réponse au postulat du 5.11.2021](#), intitulé "[limiter la pollution lumineuse par une stratégie "lumineuse"](#)" quantitative, accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022
 - 12.2 [Réponse au postulat du 31 janvier 2022](#), intitulé "[Sécuriser la route de St-Didier](#)", accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022
 - 12.3 [Réponse au postulat du 29 avril 2022](#), intitulé "[Postulat Affichage](#)", accepté en séance du Conseil général du 13 juin 2022
13. Informations du Conseil municipal
14. Questions
15. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président, ouvre la séance à 19h03. Il salue les personnes présentes. Il annonce la présence de M Morisod David (Les Vert-e-s), qui remplace le démissionnaire M Morisod Florent (Les Vert-e-s).

Délégation des TPC : M Grégoire Praz et M Christophe Genoud, M De Laco de l'organe de révision.

Personnes excusées CG : Mme Biolzi Stéphanie, Mme Carron Eveline, M Gaillard David, M Gex-Fabry Romain, Mme Guinard Nathalie, M Schaffhauser Pascal, M Turin Michel.

Personne en retard : Mme Fauquet Lucie (arrivée 19h10)

Personnes excusées CM : M Turin Alexis.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.
38 personnes présentes, 7 personnes excusées. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M Birbaum Thomas (PLR) demande d'avancer le point 10 après le point 7 concernant la demande de crédit supplémentaire. Le point 10 « Création d'une commission Ad'hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais » devient le point 8. Les points suivants sont décalés.

Pas de remarques du CG.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 13 mars 2023.
37 pour, 0 contre, 1 abstention

Le procès-verbal mot-à-mot du 13 mars 2023 est accepté.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 13 mars 2023

Le procès-verbal décisionnel du 13 mars est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M Sotillo demande au CG et au CM de travailler et de collaborer dans la collégialité.

Il indique que le Bureau a demandé au CM de transmettre par écrit au Bureau, une semaine avant leur séance, les points que le CM désire traiter au plénum. Ces informations doivent parvenir au Bureau le mercredi à midi précédent la séance de Bureau.

5. Rapport sur MobiChablais par la délégation de la Cogest

- Analyse par la délégation de la Cogest

M Joris Lionel, pour la délégation de la Cogest, présente le rapport.

- Discussion avec la présence d'un ou des représentants des TPC

M Doval Manuel (PLR) interpelle le CM et pose plusieurs questions.

M Turin Olivier, Président du CM, indique avoir pris note des 6 points proposés par la délégation de la Cogest et va essayer de les mettre en œuvre. Il indique que la commission Ad hoc qui devrait être créée ce soir pour la validation de l'avenant à Mobi Chablais, pourrait en profiter pour aller plus loin et faire une adaptation de la convention. Il répond aux questions de M Doval Manuel.

M Birbaum Thomas (PLR) demande au CM d'informer la Cogest et le CG dès que le CM se rend compte qu'un poste « est en train de dérapier », afin que le CG puisse voter un crédit supplémentaire.

M Clivaz Cheryl (PS) demande aux TPC des détails sur le prix des zones de l'extension Mobilis.

M Praz Grégoire (TPC) indique que dans l'ensemble, les nouvelles zones devraient être bénéfiques à la population du Chablais, et qu'ils prennent garde à ce que les tarifs soient toujours corrects, même s'il peut y avoir certaines augmentations ou baisses en fonction des trajets.

M Angst Stéphane, Président de la Cogest, remercie la délégation pour son travail et le CM pour sa collaboration.

6. Comptes 2022

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier, Président du CM, présente les comptes 2022 dans les grandes lignes.

- Rapport de la Cogest (réponses aux questions de la Cogest)

M Joris Lionel, rapporteur remplaçant de la Cogest, présente le rapport.

- Entrée en matière

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre est satisfait des comptes présentés, que Le Centre accepte l'entrée en matière et va accepter les comptes proposés.

M Vanay Guillaume (UDC), en tant que remplaçant du chef de groupe, remercie la Cogest et indique que l'UDC accepte l'entrée en matière et va accepter les comptes proposés.

M Doval Manuel (PLR) pose différentes questions au CM. Le PLR accepte l'entrée en matière. Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) accepte l'entrée en matière et pose différentes questions au CM.

M Clivaz Cheryl (PS) indique que le PS accepte l'entrée en matière. Il pose différentes questions au CM concernant les dépassements de budget de la Step, l'augmentation du budget de la consommation électrique et le bas prix de vente du gaz par rapport aux prévisions.

M Turin Olivier (CM) répond aux questions du PLR, de Les Vert-e-s et du PS.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique que le CM n'a pas répondu aux questions du PS et de Les Vert-e-s concernant le dépassement de budget pour la construction de la Step. M Turin Olivier (CM) propose qu'il serait plus intéressant de poser des questions écrites ou des interpellations pour des questions demandant des réponses détaillées. M Vieux Mikael (CM) indique que le CM a présenté au CG en décembre 2020 un budget de 19.8MCHF, et que le projet s'est terminé à 20.6MCHF. Les surcoûts sont entre autres liés au Covid et à la guerre en Ukraine.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Pause de 9 minutes. Reprise à 20h46.

- Discussion de détail

M Sotillo passe les comptes par rubrique générales.
Aucune intervention.

- Débat final

M Birbaum Thomas (PLR) rappel de manière personnelle au CM que, selon la loi cantonale, si une rubrique non liée dépasse de plus de 10% et 50kCHF, le CM a l'obligation de demander un crédit supplémentaire au CG. Il précise qu'une dépense urgente n'empêche pas cette demande.

- Vote final

37 pour, 0 contre, 0 abstention

Les comptes 2022 sont acceptés à l'unanimité.

M Turin Olivier remercie le CG et la commission de gestion pour le travail effectué.

7. Budget 2023 : compte 6230.3634.30 - demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) présente la situation, l'historique et propose d'accepter la demande de crédit supplémentaire.

- Rapport de la Cogest

M Joris Lionel, rapporteur de la Cogest, présente le rapport de la Cogest.

- Entrée en matière

M Doval Manuel (PLR) remercie le CG d'avoir soutenu l'amendement du PLR pour combattre la rubrique liée. Il remercie la Cogest et soulève que la demande de crédit supplémentaire est de 550kCHF au lieu des 600kCHF budgétisés, soit une économie de 50kCHF.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre est satisfait d'avoir « mis un coup de pied dans la fourmilière » et que l'effet recherché pour la prise de conscience du CM et des TPC est atteint. Le Centre propose maintenant d'avancer et d'accepter la demande de crédit supplémentaire.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique que Les Vert-e-s acceptent l'entrée en matière.

M Clivaz Cheryl (PS) indique que le PS soutient la demande de crédit supplémentaire. Il demande un complément d'information au TPC concernant le prix des billets et dans quelle mesure ils prévoient de faire un suivi régulier de la situation financière.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Discussion de détail

M Praz Grégoire pour les TPC, répond à la question de M Clivaz Cheryl. Il indique qu'ils ont été au plus juste dans leurs évaluations et qu'avec Mobilis, le « pot commun » apportera des revenus supplémentaires ces prochaines années.

- Vote final

28 pour, 3 contre, 6 abstentions

La demande de crédit supplémentaire est acceptée.

8. Création d'une commission Ad hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais

- Discussion

M Ruiz Noé (Le Centre), à titre personnel, demande si le titre du point ne devrait pas être renommé, car créer une commission pour valider un avenant à une convention non validée par le CG ne semble pas correcte.

M Turin Olivier (CM) valide qu'il serait plus judicieux d'appeler la commission « Commission pour la modification de la convention », mais cela dépend encore des délibérations avec les autres communes vaudoises. Le nom de la commission pourra par la suite, selon le travail à réaliser, être renommée. Le travail de la commission pourrait être amené à évoluer à l'avenir. Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre ne s'oppose pas à la création de cette commission, mais demande comment le CM voit le travail de cette commission, étant donné que le résultat de la commission devra être validé par toutes les communes.

M Turin Olivier (CM) indique que la commission va permettre d'avoir des informations claires et précises pour permettre aux communes de valider cette convention en toute connaissance de cause.

M Clivaz Cheryl (PS) fait l'analogie avec le règlement du feu, et demande au CM s'il est prévu de créer une commission commune entre Monthey, Massongex et Collombey-Muraz.

M Turin Olivier (CM) indique que l'idée est intéressante et que le CM va l'étudier.

- Vote

36 pour, 1 contre, 0 abstentions

La création de la commission Ad hoc est acceptée.

- Constitution de la commission si le vote est accepté

M Sotillo José demande aux Chefs de groupe de transmettre les noms des membres pour la création de cette commission par mail durant la semaine qui suit.

9. Rapport de la commission Ad hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot à mot

- Rapport de la Commission Ad hoc

M Brunetti Giovanni, rapporteur de la commission Ad hoc, présente le rapport de la commission.

- Entrée en matière

M Birbaum Thomas, indique le PLR a décidé de laisser la liberté de vote. Il annonce que des amendements seront proposés.

L'entrée en matière n'est pas combattue et acceptée tacitement.

- Discussion de détail

Le président passe en revue les article.

Article 3 al.1 let. m.

Amendement du PLR : Indiquer « et au moins de 50kCHF » et non pas « et au moins de 10kCHF » pour suivre la loi cantonale.

Vote : 36 pour, 0 contre, 1 abstentions

Article 14b :

Vote : 31 pour, 4 contre, 2 abstentions

Article 14c :

Vote : 31 pour, 4 contre, 2 abstentions

Article 32 al.4 :

Le Président du CG propose d'ajouter l'alinéa 4 :

« Le vote sur le rapport et les conclusions peuvent être demandés par les auteurs. »

Vote : 33 pour, 0 contre, 4 abstentions

Article 39 al.1

Amendement du PLR.

M Thomas Birbaum (PLR) présente l'amendement.

M Vanay Guillaume expose le point de vue de la commission.

Vote pour la proposition de la commission

Vote : ~~17 pour~~ **15 pour**

Vote pour l'amendement du PLR

Vote : ~~15 pour~~ **17 pour**

Abstention : 5 abstentions

~~L'amendement proposé par la commission est accepté.~~

L'amendement proposé par le PLR est accepté.

N.B. : Suite à une erreur de retranscription des votes lors de la rédaction du PV décisionnel, cette correction a été apportée après la validation du PV en séance du CG du 09.10.2023.

Cette modification a été validée par le CG le 18.12.2023.

Article 39 al.3

Vote : 33 pour, 4 contre, 0 abstentions

Article 39 al.4

Vote : 33 pour, 4 contre, 0 abstentions

Amendement du PLR.

M Thomas Birbaum (PLR) présente l'amendement.

Vote pour la proposition de la commission

Vote : 19 pour

Vote pour l'amendement

Vote : 16 pour

Abstention : 2 abstentions

L'amendement de la commission est accepté.

Article 39 al.5

Amendement du PLR.

M Thomas Birbaum (PLR) présente l'amendement.

M Vanay Guillaume expose le point de vue de la commission.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) demande une clarification concernant la signification de l'article et les modifications apportées aux PV.

M Vuille Côte (PLR) apporte la clarification demandée.

Vote pour la proposition de la commission

Vote : 27 pour

Vote pour l'amendement

Vote : 9 pour

Abstention : 1 abstentions

La proposition de la commission est acceptée.

Article 39 al.8

Vote : 36 pour, 0 contre, 1 abstentions

La proposition de la commission est acceptée.

Article 39 al.8

Vote : 37 pour, 0 contre, 0 abstentions

La proposition de la commission est acceptée.

Article 40.2

Vote : 37 pour, 0 contre, 0 abstentions

La proposition de la commission est acceptée.

Article 44

Amendement du PLR.

M Thomas Birbaum (PLR) présente l'amendement.

Vote : 37 pour, 0 contre, 0 abstentions

L'amendement du PLR est accepté.

Le Président du CG indique donc que le règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

- Vote final

M Vuille Côte (PLR), à titre personnel, rappelle qu'il ne soutient pas la suppression des PV mot-à-mot et donne 4 exemples de cas où le PV mot-à-mot serait plus pratique.

M Vanay Guillaume indique les arguments de la commission pour le PV audio.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande de faire la validation en 1 seule lecture.

Vote : 24 pour, 10 contre, 3 abstentions
Le règlement du CG est donc accepté.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) confirme la demande en une seule lecture.

M Birbaum Thomas (PLR) propose de refuser la lecture unique pour garder la modification du règlement ouverte et permettre au CG d'apporter des modifications au règlement concernant les crédits supplémentaires durant l'été.

Vote pour une seule lecture.
Vote : 20 pour, 16 contre, 1 abstentions

Selon règlement article 28 du CG, les 2/3 des voix n'est pas atteint.
L'acceptation en lecture unique est refusée.

22h17, le Président fait voter la prolongation de séance.
Vote : 20 pour, 13 contre, 4 abstentions.

Pause. Reprise à 22h28.

Pour donner suite à la décision du CG pour une deuxième lecture, le Président demande aux Chefs de groupe de donner des noms de membres pour une créer une commission pour une deuxième lecture. Ces membres ne peuvent pas avoir été dans la première commission.

10. Rapport de la commission Ad hoc pour la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire

- Message du Conseil municipal (proposition de règlement modifié + tarifs)

Mme Chervaz Véronique (CM) rappelle l'historique du projet et les raisons de la modification du règlement.

- Rapport de la commission Ad hoc (Règlement proposé par la commission en suivi de modifications + règlement proposé par la commission en version final + questions posées au Conseil municipal avec les réponses)

Mme Tissières Isabel, rapporteur de la commission Ad hoc, présente le rapport de la commission.

- Entrée en matière

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) indique que Le Centre accepte les modifications proposées par la commission. Elle propose au CM qu'il mette à jour les règlements avant leur transmission au CG lors des prochains cas similaires.

M Doval Manuel (PLR) indique que le PLR accepte le règlement proposé.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) soutient l'entrée en matière et la proposition.

L'entrée en matière n'est pas combattue et acceptée tacitement.

Mme Chervaz Véronique (CM) précise qu'il y avait urgence pour la révision de ce règlement, et que le règlement était peut-être « désuet », mais en aucun cas « inutilisable » comme énoncé par des intervenants.

- Discussion de détail

Amendement du CM concernant le titre :

Mme Chervaz Véronique (CM) indique vouloir garder le pluriel « Les structures jeunesse ».

M Ruiz Noé, membre de la commission, explique les raisons du choix de la commission pour utiliser le singulier, étant donné qu'il y a « 1 structure ».

Mme Métrailler Marie, présidente de la commission, apporte des précisions sur le choix de la modification du titre.

Mme Chervaz Véronique réitère son explication.

Vote sur l'amendement du Conseil Municipal.

Vote : 12 pour, 20 contre, 5 absentions

L'amendement du conseil municipal est refusé

Art 3 al.3

Mme Chervaz Véronique (CM) propose un amendement et précise son objectif.

Vote sur l'amendement du Conseil Municipal.

Vote : 37 pour, 0 contre, 0 absentions

L'amendement du conseil municipal est accepté à l'unanimité.

Mme Métrailler Marie, présidente de la commission, informe le CM que la commission n'a pas désiré faire un « procès d'intention » au CM, mais qu'étant donné que le règlement doit être validé par le Conseil d'Etat, la commission a jugé judicieux de procéder à un dépoussiérage total lors de son travail sur ce règlement.

- Vote final

Le règlement de la structure jeunesse tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Mme Métrailler Marie propose que la modification du règlement soit acceptée en une seule lecture.

Vote pour une seule lecture : 37 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le règlement est accepté en lecture unique à l'unanimité.

11. Interpellations :

11.1 Carte journalière dégriffée Commune dès 2024

M Brunetti Giovanni (Le Centre) présente l'interpellation.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) répond à l'interpellation.

11.2 Réduction du "Park and Rail" à la gare CFF d'Aigle

M Birbaum Thomas (PLR) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) répond à l'interpellation. Il présente l'historique et donne des informations complémentaires.

M Birbaum Thomas (PLR) demande de faire attention aux coûts si l'on est dans l'optique de « bus qui vont partout ».

12. Réponses à diverses interventions

12.1 Réponse au postulat du 5.11.2021, intitulé "limiter la pollution lumineuse par une stratégie "lumineuse" quantitative, accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) répond à la question (nb de luminaire, nb de LED, nb de luminaire avec réduction de puissance, etc..). Elle rappelle qu'un montant de 40kCHF a été alloué par le CG dans le budget 2024 pour la modernisation de l'éclairage. Elle indique que le CM va demander au bureau d'étude de prendre en compte la pollution lumineuse dans son étude.

12.2 Réponse au postulat du 31 janvier 2022, intitulé "Sécuriser la route de St-Didier", accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022

M Turin Olivier (CM) indique que l'objectif de la commune est de rendre cette rue cyclable. Il rappelle les projets en cours (sécurisation AOMC) qui auront un impact sur l'aménagement et le budget de 35kCHF voté par le CG pour effectuer des travaux.

12.3 Réponse au postulat du 29 avril 2022, intitulé "Postulat Affichage", accepté en séance du Conseil général du 13 juin 2022

M Planchamp Jean-Luc (CM) donne des informations concernant les panneaux prévus. Les panneaux appartiennent à la Commune. Leurs constructions, formats, emplacements, dates d'installations et utilisations (votations communales, cantonales, fédérales) ont été définis. L'objectif est que tout soit en place pour les élections de 2024.

13. Informations du Conseil municipal.

Mme Chervaz informe que le CG avait voté un budget de 5kCHF pour une fresque, et que les travaux vont commencer la semaine prochaine. Elle sera contre le bâtiment du Corbier, côté Dents-du-Midi.

M Turin Olivier (CM) rappelle que le rapport d'activité 2022 est en ligne et encourage les membres du CG à le consulter, car il contient des choses intéressantes.

M Vieux Mikael (CM) parle du rapport de HES-SO concernant les objectifs touristiques et la promotion. Ce rapport pointe 3 axes de développement :

- Signalétique, aménagement et accès
- Publique cible
- Support de communication

Le budget de cette étude était de 31kCHF partagé moitié-moitié avec la Bourgeoisie.

14. Questions.

M Zürcher Cédric (PLR) indique qu'il a vu un véhicule avec un vignettes de parking à Illarsaz, alors que la population avait refusé les vignettes. Il demande sur quelle base réglementaire cela a pu se produire.

CONSEIL GENERAL

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que la commune délivre des macarons d'autorisation de parquer au compte-goutte, comme par exemple à un CMS privé qui en a fait la demande récemment.

M Ruiz Noé (Le Centre) indique une erreur sur le site de la Commune, où il est indiqué que le CG est convoqué à la Salle des Combles.

15. Divers

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) revient sur l'interpellation de Les Vert-e-s sur les jardins de pierres, et soulève que le membre du CM en charge du dossier n'avait pas pris la peine de se renseigner sur le sujet et a répondu d'une manière inadéquate. Elle rappelle le travail nécessaire pour préparer une intervention politique, et que le législatif attend de l'exécutif des réponses précises en connaissances du dossier et pas des opinions personnelles.

M Zürcher Cédric souligne que la tenue de la fugue chablaisienne en même temps que le concours hippique était difficile pour les habitants d'Illarsaz et demande si un décalage des dates serait possible à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE



M José Sotillo



M Christophe Brendle